

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **12 MARS 2024**

Délibération CA 2024 / 03 / 12 – 9

Point 9 de l'Ordre du Jour :

PROCESSUS de RENOUELEMENT éventuel d'un UL INTERNATIONAL RESEARCH PARTNERSHIP (IRP)

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 10

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** le Processus de renouvellement éventuel d'un *UL International Research Partnership (IRP)*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	24
Présents	18
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	24
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 13 mars 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **15 MARS 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **13 MARS 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **15 MARS 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.